

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



EXTRAIT

Séance du 24 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°13- FINANCES

**Demande de
subvention
exceptionnelle de
l'école élémentaire
Urdazuri – Projet
Erasmus Italie**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Rapporteur :

Guillaume Boivin,
adjoint

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

Date de la convocation : 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°13- FINANCES

Demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire Urdazuri – Projet Erasmus Italie

Guillaume Boivin, adjoint, expose :

L'école élémentaire Urdazuri organise un voyage en Italie dans le cadre de son accréditation Erasmus+, qui lui permet notamment de bénéficier d'une subvention européenne, dont la commune assure le portage financier. L'école a aussi déployé le dispositif de l'Orchestre à l'école en partenariat avec l'école municipale de musique, dispositif soutenu financièrement également par la commune.

Il s'agit d'un échange avec une école italienne de la commune de Sora, abritant un dispositif comparable avec une classe orchestre.

Du 24 au 26 mars 2026, l'école a accueilli 8 correspondants italiens accompagnés de 5 professeurs de musique.

En retour, 21 élèves de CM2 iront en Italie la semaine du 20 au 24 avril encadrés par 3 enseignants de l'école Urdazuri, 1 AESH, 3 enseignants de l'école municipale de musique et 1 enseignante éducation nationale retraitée ayant enseigné à Urdazuri.

Afin de finaliser le budget de 27 850 €, incluant les transports (bus et avion), l'hébergement, la restauration et les visites, l'école élémentaire Urdazuri sollicite une subvention exceptionnelle de 5 000 € (Budget prévisionnel en annexe 8)

Cette somme de 5 000 € est prévue au budget 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'école élémentaire Urdazuri pour la réalisation de ce voyage en Italie,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

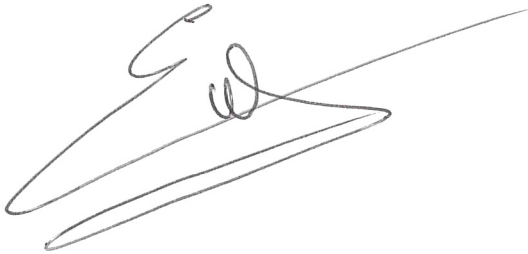
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 16 avril 2026,
- Accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'école élémentaire Urdazuri pour la réalisation de ce voyage en Italie,
- Autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

